

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT ÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES</p> <p style="text-align: center;">MASTER 1^{ère} Année (M1)</p> <p style="text-align: center;"><i>Responsable Pédagogique : Anne TRESCASES</i></p>	<p style="text-align: center;">Année Universitaire 2019-2020</p>
--	---	---

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignements (UE) capitalisables, et sont dispensés sous forme de Cours Magistraux (CM) et/ou de Travaux Dirigés (TD). Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les UE du semestre. Le choix des matières de TD est opéré pour les 2 semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Les étudiants devront suivre au minimum 2 matières par semestre donnant lieu à des TD. Les étudiants qui souhaitent obtenir un **certificat d'excellence**, devront choisir, en plus de l'anglais, 3 enseignements avec TD par semestre.

La demande de **dispense d'assiduité aux TD** doit se faire auprès du bureau pédagogique, avant le début des TD et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE1 à UE5 (UE obligatoires)** définies ci-dessous :

- 2 enseignements obligatoires en CM+TD
- 3 enseignements obligatoires en CM.

Pour le **certificat d'excellence**, 3 enseignements avec TD à choisir parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 ou 2 enseignements avec TD à choisir parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 avec obligatoirement UE8 (*Procédure civile 1*) choisi en CM+TD :

- 3 enseignements en CM+TD
- 2 enseignements en CM.

Ou

- 2 enseignements en CM+TD
- 3 enseignements en CM
- UE8 *Procédure civile 1* en CM+TD.

UE 1 : Droit et marchés 1 : *Droit économique* (avec ou sans TD).

UE 2 : Droit et marchés 2 : *Droit de la concurrence et régulation des GAFA* (avec ou sans TD).

UE 3 : Droit du financement 1 : *Droit des assurances* (avec ou sans TD).

UE 4 : Droit du financement 2 : *Droit bancaire* (avec ou sans TD).

UE 5 : *Droit international privé* (avec ou sans TD).

UE 6 : les étudiants doivent suivre au sein de l'UE PPR (Projet de Professionnalisation ou de Recherche) le TD d'*Anglais* ainsi qu'un élément à choisir parmi :

- | | |
|--|---|
| - <i>Droit des Affaires : Note de synthèse</i> | - <i>OASIS DS4H</i> |
| - <i>DEMOLA DS4H</i> | - <i>Multidiscipline recherche DS4H</i> |
| - <i>Création HIC DS4H</i> | - <i>Tutorat DS4.</i> |

Les étudiants doivent choisir 2 UE de spécialisation parmi les **UE7 à UE10 (UE optionnelles)** définies ci-dessous :

UE 7 : Spécialisation en Droit des Affaires : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Propriété industrielle* en CM
- *Global law* en CM (cours dispensé en anglais).

UE 8 : Procédure civile : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Procédure civile 1* (CM ou CM+TD)

UE 9 : Pratique du Droit des Affaires : les étudiants doivent suivre *Pratique du Droit des affaires* (ateliers).

UE 10 : Mineure DS4H : les étudiants doivent choisir 1 enseignement parmi :

- | | |
|---|---|
| - <i>Entrepreneurship</i> | - <i>Introduction to Machine Learning</i> |
| - <i>Mobiquitous and Big Data Systems</i> | - <i>Technological challenge in the IoT domain.</i> |

Semestre 2

Les étudiants doivent choisir, parmi les **UE11 à UE14 (UE obligatoires)** définies ci-dessous :

- 2 enseignements obligatoires chacun composé d'un CM+TD
- 2 enseignements obligatoires en CM.

Pour le **certificat d'excellence** :

- 3 enseignements obligatoires en CM+TD
- 1 enseignement obligatoire en CM.

Ou

- 2 enseignements obligatoires en CM+TD
- 2 enseignements obligatoires en CM
- UE19 *Procédure civile 2* en CM+TD.

UE 11 : Entreprises en difficulté : *Droit des entreprises en difficulté* (avec ou sans TD).

UE 12 : Régulation 1 : *Droit de la consommation et de la distribution* (avec ou sans TD).

UE 13 : Régulation 2 : *Droit de l'environnement* (avec ou sans TD).

UE 14 : Internationalisation des échanges 1 : *Droit du commerce international* (avec ou sans TD).

UE 15 : Internationalisation des échanges 2 : *Droit des transports (maritimes et terrestres)* en CM.

UE 16 : les étudiants doivent suivre au sein de l'UE PPR le TD d'*Anglais* et les cours de *Techniques oratoires* (CM) ainsi qu'un élément à choisir parmi :

- | | |
|--|---|
| - <i>Droit des Affaires : Note de synthèse</i> | - <i>OASIS DS4H</i> |
| - <i>DEMOLA DS4H</i> | - <i>Multidiscipline recherche DS4H</i> |
| - <i>Création HIC DS4H</i> | - <i>Tutorat DS4H.</i> |

Les étudiants doivent choisir 2 UE de spécialisation parmi les **UE17 à UE20 (UE optionnelles)** définies ci-dessous :

UE 17 : Spécialisation en Droit des Affaires : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Droit pénal des affaires* en CM
- *Droit boursier et du financement* en CM.

UE 18 : Fiscalité : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Fiscalité des entreprises* en CM.

UE 19 : Procédure civile : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Procédure civile 2* (CM ou CM+TD)

UE 20 : Mineure DS4H : les étudiants doivent choisir 1 enseignement parmi :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - <i>Digital IP and Law</i> | - <i>Technological challenge in the IoT domain</i> |
| - <i>Sensors and Network devices</i> | - <i>Mobiquitous and Big Data Systems.</i> |
| - <i>Digital Strategy</i> | |

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque UE, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque UE, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de la spécialité Droit des Affaires est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les UE.

IMPORTANT : Les matières (ECUE) se compensent entre elles pour valider une UE et les UE se compensent au sein du semestre. Seuls les semestres ne se compensent pas.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les UE acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les UE acquises.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation des 2 semestres de M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est \geq à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus).

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de Contrôle Terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un 0/20.

Article 8 : Nature et durée des épreuves (cf. tableau ci-dessous)**Semestre 1**

UE 1 à UE 5 : Les étudiants subiront 2 à 3 épreuves écrites de 3 heures pour les matières choisies en TD et des oraux ou des épreuves écrites d'1 heure pour les matières proposées et non choisies en TD.

UE 6 : Une note de Contrôle Continu (CC) sera attribuée à l'*Anglais* ainsi qu'à l'enseignement choisi par l'étudiant.

UE 7 à UE 10 : Les modalités d'évaluation varient selon les spécialisations choisies par l'étudiant :

UE 7 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite d'1 heure pour *Propriété industrielle* et une épreuve écrite d'1h30 pour *Global Law*.

UE 8 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite de 3 heures ou 1 épreuve écrite d'une heure en fonction du choix initial de l'étudiant (CM ou CM+TD)

UE 9 : Une note de CC sera attribuée aux *Ateliers pratique du Droit des Affaires* (2 oraux au cours du semestre).

UE 10 : Une note de CC sera attribuée à l'enseignement choisi par l'étudiant.

Semestre 2

UE 11 à UE 14 : Les étudiants subiront 2 à 3 épreuves écrites de 3 heures pour les matières choisies en TD et des oraux ou des épreuves écrites d'1 heure pour les matières proposées et non choisies en TD.

UE 15 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite d'1 heure.

UE 16 : Une note de CC sera attribuée à l'*Anglais* et aux techniques oratoires ainsi qu'à l'enseignement choisi par l'étudiant.

UE 17 à UE 20 : Les modalités d'évaluation varient selon les spécialisations choisies par l'étudiant :

UE 17 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite d'1 heure pour *Droit pénal des affaires* et 1 épreuve écrite de 2 heures pour *Droit boursier et du financement*.

UE 18 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite d'1 heure.

UE 19 : Les étudiants subiront 1 épreuve écrite de 3 heures ou 1 épreuve écrite d'une heure en fonction du choix initial de l'étudiant (CM ou CM+TD)

UE 20 : Une note de CC sera attribuée à l'enseignement choisi par l'étudiant.

Article 9 : Contrôle continu et contrôle terminal

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.). La présence aux TD est obligatoire (cf article 7 du présent règlement pédagogique).

Le contrôle terminal est une épreuve qui a lieu en fin de semestre selon le calendrier universitaire voté.

Article 10 : Bonus facultatifs (Bonus sport ou bonus engagement)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

L'ACCÈS AU MASTER 1 EST SOUMIS A CANDIDATURE.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE OBLIGATOIRES : 2 enseignements obligatoires avec TD + 3 sans TD au choix parmi les UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5 :						
UE 1 : DROIT ET MARCHÉS 1	2 ÉCRITS		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit économique	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit économique	écrit d'1h					
UE 2 : DROIT ET MARCHÉS 2	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit de la concurrence et régulation des GAFA	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit de la concurrence et régulation des GAFA	oral					
UE 3 : DROIT DU FINANCEMENT 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit des assurances	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit des assurances	oral					
UE 4 : DROIT DU FINANCEMENT 2	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit bancaire	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit bancaire	écrit d'1h					
UE 5 : DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit international privé	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit international privé	oral					
UE 6 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
1 élément obligatoire :						
- Anglais			/20	1		
1 élément optionnel obligatoire au choix parmi :						
- Droit des Affaires : Note de synthèse						
- DEMOLA DS4H						
- Création HIC DS4H						
- OASIS DS4H			/20	1		
- Multidiscipline recherche DS4H						
- Tutorat DS4H						
UE OPTIONNELLES : au minimum 1 spécialisation au choix parmi les UE7, UE8, UE9 et UE10 :						
UE 7 : SPÉCIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	2 ÉCRITS				/20 (Coef. 1)	3
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Propriété industrielle	écrit d'1h	/20		1		
- CM Global law	écrit d'1h30	/20		1		
UE 8 : PROCÉDURE CIVILE	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD (au choix) :						
- CM+TD Procédure civile 1	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Procédure civile 1	écrit d'1h	/20				
UE 9 : PRATIQUE DU DROIT DES AFFAIRES			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 élément obligatoire :						
- Ateliers Pratique du Droit des Affaires			/20	1		
UE 10 : MINEURE DS4H			2 à 3 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire maximum au choix parmi :						
- Entrepreneurship						
- Mobiquitous and Big Data Systems						
- Introduction to Machine Learning			/20	1		
- Technological challenge in the IoT domain						
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 2						
UE OBLIGATOIRES : 2 enseignements obligatoires avec TD + 2 sans TD au choix parmi les UE11, UE12, UE13 et UE14 :						
UE 11 : ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit des entreprises en difficulté	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit des entreprises en difficulté	oral					
UE 12 : RÉGULATION 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit de la consommation et de la distribution	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit de la consommation et de la distribution	oral					
UE 13 : RÉGULATION 2	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit de l'environnement	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit de l'environnement	écrit d'1h					
UE 14 : INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES 1	1 ÉCRIT ou 1 ORAL		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD :						
- CM+TD Droit du commerce international	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Droit du commerce international	oral					
UE 15 : INTERNATIONALISATION DES ÉCHANGES 2	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire sans TD :						
- CM Droit des transports (maritimes et terrestres)	écrit d'1h	/20		1		
UE 16 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
2 éléments obligatoires :						
- Anglais			/20	1		
- Techniques oratoires			/20			
1 élément optionnel obligatoire au choix parmi :						
- Droit des Affaires : Note de synthèse						
- DEMOLA DS4H						
- Création HIC DS4H						
- OASIS DS4H			/20	1		
- Multidiscipline recherche DS4H						
- Tutorat DS4H						
UE OPTIONNELLES : au minimum 1 spécialisation au choix parmi les UE17, UE18, UE19 et UE20 :						
UE 17 : SPÉCIALISATION EN DROIT DES AFFAIRES	2 ÉCRITS				/20 (Coef. 1)	3
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- CM Droit pénal des affaires	écrit d'1h	/20		1		
- CM Droit boursier et du financement	écrit de 2h	/20		1		
UE 18 : FISCALITÉ	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire (CM) :						
- CM Fiscalité des entreprises	écrit d'1h	/20		1		
UE 19 : PROCÉDURE CIVILE	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire avec ou sans TD (au choix) :						
- CM+TD Procédure civile 2	écrit de 3h	/20	/20	1		
- CM Procédure civile 2	écrit d'1h	/20				
UE 20 : MINEURE DS4H			2 à 3 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement obligatoire maximum au choix parmi :						
- Digital IP and Law						
- Sensors and Network devices						
- Digital Strategy			/20	1		
- Technological challenge in the IoT domain						
- Ubiquitous and Big Data Systems						
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30
TOTAL ANNÉE					/20	60